

Par **Sarah Moya**,
consultante senior en
stratégie géopolitique,
transition énergétique,
gestion de crise et
négociation.

Photo ci-dessus :
Plateforme de forage
pétrolier dans la baie de
Guanabara à Rio de Janeiro,
au Brésil, en 2022. En juin
2025, le président brésilien
Lula da Silva défendait
l'exploration pétrolière
dans une zone maritime
au large de l'Amazonie
en affirmant que « le
monde n'est pas encore
prêt à vivre sans pétrole »,
ajoutant : « Pourquoi le
Brésil renoncerait-il à
prospector pendant que les
USA, la Norvège ou le Qatar
continuent d'exploiter leurs
réserves ? » (© Shutterstock)



Amérique du Sud : entre ressources, souveraineté et nouvelles formes de pouvoir

Là où l'État traçait autrefois les limites de son autorité, ce sont désormais les ressources — pétrole, gaz, lithium, terres rares — qui redessinent les frontières réelles du pouvoir. L'accès au sous-sol devient le théâtre central d'une reconfiguration mondiale, tandis que le contrôle du sol — terrains, populations, infrastructures — devient un enjeu géopolitique à part entière.

Depuis Caracas au Vénézuéla jusqu'au plateau d'Atacama au Chili, l'Amérique du Sud fonctionne comme un laboratoire stratégique de cette géopolitique de l'accès. Constitutions modifiées, contrats de production révisés, clauses d'arbitrage supprimées : le droit d'accès aux ressources énergétiques devient un instrument de souveraineté autant qu'un levier de contournement du droit international. Simultanément, des entreprises de sécurité privées et des groupes armés non étatiques redéfinissent le contrôle territorial dans des régions autrefois réservées à l'autorité étatique.

Dans cet environnement fragmenté, la souveraineté s'opère désormais en profondeur — au sens géologique comme politique. Ce que l'on pourrait appeler une souveraineté énergétique juridique repose sur des montages hybrides : institutions locales, dispositifs contractuels asymétriques, alliances non occidentales. Comme l'a démontré la juriste Katharina Pistor (1), ce n'est pas la ressource brute qui crée la richesse, mais les dispositifs juridiques qui permettent sa transformation en capital. Cette souveraineté, loin d'être théorique, conditionne l'accès à la rente énergétique et restructure les rapports de force.

Dans cette reconfiguration, le sol et le sous-sol s'articulent dans une même logique de pouvoir. Loin d'être résiduelles, les structures foncières héritées du *latifundio*, les flux d'investissement et les dispositifs sécuritaires forment un système cohérent. Comprendre cette grammaire géopolitique est aujourd'hui un impératif stratégique pour tout acteur (entreprise, État ou institution) engagé dans la transition énergétique et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement mondiales. Trois États — Vénézuéla, Brésil et Colombie — illustrent cette dynamique et la montée en puissance d'une géoéconomie où les ressources deviennent des leviers de souveraineté étatique.

“ Depuis les années 2000, Caracas a élaboré une stratégie juridique hybride, combinant souveraineté énergétique, marginalisation des arbitrages internationaux et alliances asymétriques, pour redéfinir les termes d'accès à ses ressources. ”

Vénézuéla : la souveraineté juridique comme stratégie géopolitique

La géopolitique vénézuélienne ne se résume pas à l'abondance de ses réserves pétrolières : elle incarne une réinvention du pouvoir par le droit. Depuis les années 2000, Caracas a élaboré une stratégie juridique hybride, combinant souveraineté énergétique, marginalisation des arbitrages internationaux et alliances asymétriques, pour redéfinir les termes d'accès à ses ressources.

Dès les années 1960, le Vénézuéla revendiquait, au sein de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), une souveraineté fondée sur la redevance foncière. Mais à partir de 2005, sous l'impulsion du vice-ministre Bernard Mommer et avec l'appui du cabinet Curtis, Mallet-Prevost, Colt & Mosle LLP (2), cette logique prend une tournure offensive : les nouveaux contrats d'exploration-production (E&P) incluent une clause inédite excluant tout arbitrage international. Seules les juridictions nationales sont désormais compétentes, piégeant juridiquement les majors étrangères dans un dispositif asymétrique inspiré du précédent « *Yukos Universal v. Russie* » (2005) (3).

Cette architecture contractuelle produit des effets géopolitiques tangibles. Lorsque l'administration Trump suspend les concessions de Chevron en 2020, via des sanctions de l'OFAC (*Office of Foreign Assets Control*), l'entreprise se retrouve juridiquement paralysée. En 2025, elle opère encore sous la licence 41B, qui lui interdit tout paiement au régime tout en lui permettant d'échanger pétrole contre dette, dans un cadre très restreint (4).

En parallèle, Caracas renforce ses alliances avec la Russie

et l'Iran. Le groupe Wagner, présent depuis 2017 dans la ceinture de l'Orénoque, et même à proximité du palais présidentiel (5), sécurise les infrastructures extractives. En février 2016, le décret 2248 officialise l'ouverture de l'Arco Minero del Orinoco — une région stratégique de 111 800 km² — à l'exploitation de l'or, du coltan et des terres rares. Des entreprises chinoises comme Yankuang Group et CAMC Engineering, ainsi que des groupes russes et turcs y assurent le contrôle opérationnel, contournant les sanctions occidentales.

Cette stratégie est consolidée par une militarisation directe du secteur extractif. Les forces armées, intégrées dans la gestion via la société vénézuélienne CAMIMPEG, contrôlent infrastructures et flux économiques, assumant à la fois le rôle d'acteurs de la rente énergétique et celui de garants de la sécurité du régime.

C'est précisément cette souveraineté juridique, articulée entre droit national, alliances stratégiques et militarisation, qui produit une résilience paradoxale : malgré son isolement

Ressources énergétiques en Amérique latine





Photo ci-dessous :

Le 12 août 2025, le pétrolier *Canopus Voyager*, affrété par Chevron, arrive dans les eaux vénézuéliennes à la raffinerie de Jose. Alors que Chevron est présent au Vénézuéla depuis les années 1920, et qu'il est autorisé à opérer dans le pays malgré les critiques l'accusant de fournir une bouée de sauvetage au régime de Maduro, son concurrent Exxon est devenu un symbole de la campagne de pression maximale exercée par les États-Unis, et un « ennemi du peuple vénézuélien » selon Maduro. Il aurait en effet collaboré avec le Guyana voisin sur un territoire contesté par le Vénézuéla et y mènerait l'exploration de quelque 11 milliards de barils de pétrole, avec la garantie de sécurité de Washington, qui a menacé le régime vénézuélien de représailles en cas d'attaques sur le Guyana ou ExxonMobil. (© Shutterstock)



diplomatique et la contestation de sa légitimité, le régime de Caracas maintient des liens économiques avec l'Occident. En juillet 2025, Chevron poursuit ses opérations limitées ; Total Energies a réduit sa participation, mais reste exposée à travers des accords passés ; Repsol, quant à elle, a entamé son retrait progressif depuis avril (6). Toutes restent, dans une certaine mesure, liées par des contrats non arbitrables signés avant 2010.

À la croisée des blocs, la ceinture de l'Orénoque préfigure déjà un monde multipolaire : technologies chinoises, sécurisation russe, capitaux occidentaux piégés. Le Vénézuéla, loin d'être un État failli, expérimente une reconfiguration du pouvoir par le droit, où la souveraineté énergétique ne consiste plus à posséder la ressource, mais à contrôler les conditions de son accès, de sa sécurisation et de sa légitimation.

Le Brésil : entre souveraineté juridico-pétrolière et projection climatique

Cette puissance énergétique ambivalente (tirailée entre affirmation souveraine et ouverture aux capitaux étrangers), n'a pas attendu la découverte de gisements exploitables pour codifier sa souveraineté sur les ressources. Dès 1953, la création de Petrobras sous le gouvernement Vargas institue un monopole d'État adossé à une doctrine d'autonomie industrielle. Le slogan « *O petróleo é nosso* » (« Le pétrole est à nous »),

scelle un pacte entre syndicats, militaires et élites, par lequel la rente énergétique devient un levier d'indépendance stratégique. Cette architecture, toujours active en 2025, confère à l'armée un droit de regard institutionnalisé sur l'entreprise, intégrant l'énergie à l'appareil de sécurité nationale.

Jusqu'aux années 1990, Petrobras opérait seule, consolidant une maîtrise verticale du secteur. L'ouverture progressive du marché, encadrée par l'amendement constitutionnel de 1995 et la loi du pétrole de 1997, a permis l'entrée de capitaux privés sans démanteler l'édifice juridique souverain. L'État conserve une action d'or, délimite les blocs stra-

Ce paradoxe se reflète également à l'échelle continentale, où Brasilia multiplie les initiatives d'intégration énergétique : interconnexions électriques, corridor bioénergétique, projets gaziers transnationaux. Dans un sous-continent où les compagnies pétrolières publiques incarnent encore le lien organique entre souveraineté, rente et légitimité, Petrobras demeure le bras armé de l'État brésilien. Non pas comme vestige d'un nationalisme pétrolier, mais comme vecteur d'une grammaire juridique renouvelée, où l'énergie reste un outil de positionnement global. Cette dynamique s'inscrit à l'échelle globale, où le Brésil se projette à la fois comme leader

“ Dans un sous-continent où les compagnies pétrolières publiques incarnent encore le lien organique entre souveraineté, rente et légitimité, Petrobras demeure le bras armé de l'État brésilien. ”

tégiques et impose une clause de juridiction interne dans les contrats d'E&P. Cette clause, déjà présente dans les appels d'offres *offshore* de Petrobras dès les années 1990, inspirera plus tard d'autres pays du sous-continent, à commencer par le Vénézuéla.

La découverte du « pré-sal » en 2006 reconfigure l'équation énergétique : situés à plus de 2000 mètres sous le plancher océanique, ces gisements *offshore* font basculer le Brésil dans la cour des grands producteurs. La loi de 2010 impose à Petrobras un rôle d'opérateur exclusif avec droit de préférence sur les zones sensibles. Ce modèle verrouille juridiquement les actifs stratégiques, tout en autorisant une coexploitation strictement supervisée.

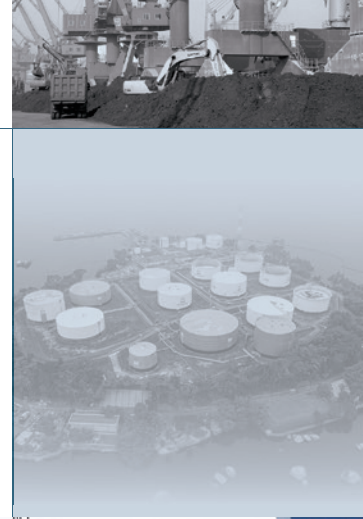
Dans cette logique, Petrobras n'est pas une simple entreprise nationale : elle incarne un outil géopolitique. À Kazan, lors du sommet des BRICS+ en 2024, le Brésil a défendu une « multipolarité souveraine », alternative aux normes occidentales centralisées. Petrobras participe aux groupes techniques sur la sécurité énergétique, légitimant un modèle combinant régulation étatique et compatibilité contractuelle. Mais cette position d'interface n'est pas exempte de tensions.

climatique — via la COP30 à Belém — et acteur pétrolier influent avec son adhésion à l'OPEP+ en 2025. Cette double appartenance — verte et fossile — alimente une stratégie de puissance-pivot, capable d'articuler protectionnisme contractuel, régionalisme sud-américain et diplomatie climatique.

La Colombie : souveraineté fragmentée et diplomatie sécuritaire

Cet État constitue un cas limite dans la géopolitique sud-américaine du sous-sol. Seul pays de la région à avoir longtemps admis la propriété privée des ressources souterraines, la Colombie combine deux héritages explosifs : un droit fragmenté sur le sous-sol, consolidé seulement avec la Constitution de 1991 (7), et une structure foncière de type latifundiaire. Cette combinaison a affaibli durablement le contrôle de l'État, facilitant l'émergence de souverainetés armées. Guérillas, narco-trafiquants et groupes paramilitaires ont coopté des portions entières du territoire, transformant l'accès aux ressources en enjeu militaire.

Avec le plan Colombie (1999) et la présidence Uribe (2002-2010), l'État tente de reconquérir le sol par des stratégies de contre-insurrection centrées sur les corridors énergétiques et les zones minières.



Mais cette recentralisation se fait au prix d'une militarisation accrue. Le conflit armé ne disparaît pas : il mute. Après 2016, avec le retrait partiel des forces américaines et l'accord de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), de nouveaux acteurs internationaux occupent les espaces libérés, notamment des entreprises liées à la Chine ou à la Russie, actives dans la sécurité comme dans l'extraction.

Ce redéploiement donne naissance à une diplomatie de terrain. Des sociétés de sécurité privées comme CSTG (China Security Technology Group) opèrent dans des zones riches en or ou en

“ L'Amérique du Sud est devenue un terrain géopolitique d'une planète dérégulée, où les tensions climatiques, les flux migratoires et les corrections contractuelles sur les ressources redessinent les espaces de pouvoir. ”

charbon, notamment en Antioquia, où elles protègent les actifs de Zijin Mining. Ces firmes, issues des mêmes structures que celles opérant en Afrique ou au Moyen-Orient, incarnent une géopolitique sécuritaire sans drapeau, où la protection devient une condition d'accès au sous-sol.

Parallèlement, l'accès au sol devient un champ de bataille juridique-politique. Les entreprises doivent non seulement signer des contrats avec l'État, mais aussi négocier avec des communautés, des autorités environnementales et parfois des groupes armés. L'intervention des ONG internationales, appuyant des revendications indigènes ou écologiques, introduit une autre forme de souveraineté, fragmentée mais influente. En Colombie, la souveraineté se négocie, se délègue, se dispute.

À la différence du Vénézuéla, centralisateur, ou du Brésil, régulateur hybride, la Colombie applique une géopolitique énergétique fabriquée à partir du conflit lui-même. Le sol y est un territoire disputé, et le sous-sol une rente militarisée.

Dans le sillage du géopolitiste Jean-Michel Valantin, on peut affirmer que l'Amérique du Sud est devenue un terrain géopolitique d'une planète dérégulée, où les tensions climatiques, les flux migratoires et les corrections contractuelles sur les ressources redessinent les espaces de pouvoir. La transition énergétique accroît la pression sur les métaux critiques, faisant de ce sous-continent un nœud stratégique entre les vieux hydrocarbures et les minerais du futur. Le corridor sino-brésilien, incarné par le méga-port de Chancay, traverse des territoires écologiquement vulnérables, révélant les contradictions d'une « transition sans transition », où les logiques extractives persistent sous des formes renouvelées.

Dans ce contexte, les États ne gèrent plus seulement le sous-sol, mais intègrent la société comme levier de gouvernance : la pauvreté, la fragmentation foncière ou les revendications autochtones deviennent des variables dans les négociations internationales. Le Vénézuéla transforme la souveraineté

juridique en instrument de contournement, tandis que la Colombie voit la conflictualité armée se convertir en mode de régulation territoriale, et que le Brésil mobilise ses institutions pour naviguer entre OPEP+, COP30 et BRICS+. Trois modèles qui, chacun à leur manière, signalent l'émergence d'une géoéconomie de la souveraineté, où les normes internationales sont disputées, contournées ou redéfinies.



L'Amérique du Sud est un révélateur avancé de tensions systémiques : climat d'instabilité électorale, transition énergétique, fragmentation normative, militarisation des routes logistiques. Une géopolitique de l'accès se dessine, mais sans boussole commune. Faut-il parler de transition écologique ou de guerre de transition ? Peut-on encore distinguer souveraineté énergétique et conflit stratégique ? Ou faut-il admettre qu'à l'ère des chaînes d'approvisionnement pilotées par algorithmes, la gouvernance des ressources est devenue l'un des derniers bastions du pouvoir politique ?

Sarah Moya

Notes

- (1) Katharina Pistor, *The Code of Capital: How the Law Creates Wealth and Inequality*, Princeton University Press, 2019.
- (2) Curtis LLP représente toujours le Vénézuéla dans le contentieux contre ExxonMobil devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).
- (3) « Yukos Universal Limited (Isle of Man) v. Russian Federation, PCA Case No. 2005-04/AA227 », affaire arbitrée à La Haye par la PCA (Cour permanente d'arbitrage) en 2005 ; l'État russe avait été condamné à verser 50 milliards de dollars.
- (4) Office of Foreign Assets Control (OFAC), « Venezuela Sanctions Regulations 31 CFR part 591. General License No. 41B », 24 mai 2025 (<https://ofac.treasury.gov/media/934071/download?inline>).
- (5) European Parliamentary Research Service, « Russia's strategy for Latin America: Strengthening ties in the light of the 16th BRICS Summit in Kazan (Russia) », PE 762.473, octobre 2024.
- (6) Reuters et rapports internes PDVSA, avril-juillet 2025.
- (7) La souveraineté du sous-sol, bien que reconnue dans les textes antérieurs, comme le Code des hydrocarbures de 1953, n'a été pleinement consolidée qu'avec l'article 332 de la Constitution de 1991.

Photo ci-dessus :

Un conteneur est soulevé au port de Chancay au Pérou, au nord de Lima, le 14 novembre 2024 lors de la cérémonie d'inauguration du port de Chancay, projet majeur dans le cadre de la *Belt and Road Initiative*, présenté par les autorités chinoises comme le premier port intelligent et écologique d'Amérique du Sud. (© Li Mengxin/Xinhua via AFP)

Pour aller plus loin

Sur le sujet du port de Chancay, lire : Emmanuel Véron, « De Chancay à Shanghai. Méga-port chinois en Amérique latine : commerce, influence et stratégie portuaire », *Diplomatie* n° 133, mai 2025, p. 16-19.

